



## Certificat de scolarité non fournis

Par **Mikajo3001**, le **28/03/2019** à **07:29**

Bonjour,

Que peut-on faire lorsque votre ex femme refuse de vous fournir les certificats de scolarité de vos enfants (20 et 25 ans) alors que vous payez la pension alimentaire et que vous n'avez pas les moyens de payer un avocat pour réclamer les certificats de scolarité ??? Peut-être un huissier peut faire cette demande auprès de mon ex ???

Merci par avance de votre réponse. Cordialement.

Par **Visiteur**, le **04/04/2019** à **14:09**

Bonjour

Adressez vous plutôt au JAF, mais vos enfants sont majeurs et susceptibles d'être autonomes.

C'est à eux qu'il faut le demander.

Par **Mikajo3001**, le **04/04/2019** à **14:16**

Merci pour votre réponse mais je n'ai plus aucun contact avec eux et c'est à mon ex qu'est versée la pension alimentaire !!! La pension alimentaire est directement prélevée sur ma retraite suite à un jugement !!!

Je n'ai pas les moyens de payer un avocat, je ne sais plus comment faire pour savoir si mes enfants travaillent où pas !!! Puis-je demander à un huissier de faire la demande de certificats de scolarité auprès de mon ex ??

Merci